

**Rapport De l’Evénement Parallèle**

 **de Jossour Forum des Femmes Marocaines**

**« Les Droits des femmes marocaines, 20 ans après Beijing»**

**59ème session de la Commission de la condition de la femme**

**Mardi 17 Mars 2015 - Nations Unies - New York**

Jossour Forum des Femmes Marocaines a organisé en parallèle à la 59ème session de la Commission de la Condition de la Femme une rencontre sous le thème **« Les défis de la déclaration de Beijing +20 ans»**  et ce, le 17 mars 2015**.**

La Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CSW) est le principal organe intergouvernemental mondial dédié exclusivement à la promotion de l’égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. La CSW est une commission fonctionnelle du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) créée par la [résolution 11(II) du Conseil du 21 juin 1946](http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/pdf/CSW_founding_resolution_1946.pdf).

La Commission de la condition de la femme joue un rôle important dans la promotion des droits des femmes. Elle reflète la réalité vécue par les femmes dans le monde entier et contribue à l'établissement des normes mondiales relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

La 59ème session de la [Commission de la condition de la femme](http://www.unwomen.org/fr/csw) s’est déroulé du 9 au 20 mars 2015, au siège des Nations Unies, à New York et a entrepris l’examen et l’évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d’action de Beijing, qui a été adoptée il y a 20 ans à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui s’est déroulée à Beijing en1995. Ont pris part à cette session les représentants des [États membres](http://www.unwomen.org/fr/csw/member-states), les entités des Nations Unies et les [organisations non gouvernementales (ONG) accréditées auprès de l’ECOSOC](http://www.unwomen.org/fr/csw/ngo-participation) de toutes les régions du monde .

En 2014, Jossour FFM a été doté du Statut Consultatif auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unis (ECOSOC) et ceci grâce à son engagement dans le domaine des droits des femmes au Maroc et à ses réalisations et à ses efforts entrepris pour le renforcement de la présence féminine sur la scène nationale dans les domaines économique, social, culturel, juridique, ainsi que pour la participation politique et dans les postes de décision.

L’évènement organisé par Jossour FFM aux Nations Unis sous le thème : « Les défis de la déclaration de Beijing +20 ans» a été animé par Mme Halima Zine El Abidine, membre fondatrice de l’association et écrivaine de renommée nationale, par Mme Chantal Kambiwa, Présidente du Forum des Femmes Africaines et Vice Présidente de l’International Socialiste des Femmes, et par Mme Ouafa Hajji Présidente de l’International Socialiste des Femmes. La conférence a été modérée par Mme Rhizlaine Benachir, Vice Présidente Partenariat de Jossour FFM.

La conférence a vu la participation de plusieurs personnalités féminines nationales et internationale œuvrant dans le domaine des droits des femmes.

Les interventions des différents participants étaient en Français et en Arabe et la traduction en Anglais a été aimablement assurée par **Mme Fatema Sekkak** Vice Présidente de Jossour FFM.

Pour son discours d’ouverture de la séance, **Mme Rhizlaine Benachir** a fait une brève présentation de l’association en insistant sur le fait que Jossour FFM est une ONG qui fête cette année ses 20 années d’existence et qu’elle a milité, depuis sa création, sur 2 axes prioritaires qui sont le plaidoyer et la proximité et que ses objectifs ont toujours été l’amélioration des droits des femmes dans tous les domaines à savoir le social, le juridique et le politique ce qu’il lui a valu l’obtention en 2014 du Statut Consultatif auprès du Comité des ONG du Conseil Économique et Sociale, soutenue par la Mission permanente de New York.

Mme Benachir a informé l’assistance que Jossour FFM a élaboré une étude sur la mise en œuvre de la constitution, pour faire un état des lieux et voir les acquis obtenus par les femmes au Maroc. A partir de cette étude, qui présente une évaluation des obstacles qui empêchent les femmes marocaines d’atteindre leurs objectifs et avance ainsi des propositions d’actions concrètes, Jossour FFM a préparé un rapport intitulé « les Droits des femmes marocaines 20 ans après Beijing ».

Après cette brève présentation de l’association, Mme Benachir a donné la parole à la première intervenante, Mme Halima Zine El Abidine pour présenter un résumé du rapport sur les Droits des femmes marocaines 20 ans après Beijing ».

**Mme Zine El Abidine** a précisé dans son allocution qu’il est évident que seule l’adoption de la déclaration et du programme d’action de Beijing ne suffisent pas, mais bien au contraire, il faut un engagement effectif et fort pour la promotion des droits des femmes et la mise en place de l’égalité Homme/Femme. Cet engagement ne concerne pas uniquement les pouvoirs publics, mais concerne aussi les partis politiques, les organisations de la société civile œuvrant dans le domaine des droits humains et de la femme en particulier.

Consciente, que ces objectifs ne pourront être atteints que dans le cadre d’une mobilisation, coordination et constitution d’une force de pression et de proposition, JossourFFM, depuis sa création en 1995, s’est engagée auprès du mouvement des droits des femmes pour militer pour une justice sociale et équitable, renforcer les valeurs de la citoyenneté et la démocratie. JossourFFM a ainsi contribué à la constitution et consolidation de ce mouvement à dimension aussi bien politique que sociale basée sur une approche des droits humains. Elle a entrepris, auprès du mouvement des droits des femmes, des actions de plaidoyer et de lobbying forts envers les différents gouvernements qui se sont succédé au Maroc depuis les années 1990.

Ces actions menées par JossourFFM, dans le cadre des différentes coalitions féminines marocaines, ont eu un impact réel et effectif sur les droits des femmes marocaines qui ont connu une avancée, même si elle n’est pas encore suffisante, reste cependant importante.

Les acquis:

En effet grâce à la mobilisation de la société civile qui milite dans le domaine des droits des femmes, le Maroc a pu enregistrer au cours de ces dix dernières années, des avancées notoires telles que:

1- La mise en place, 1999/2003, du « plan d’intégration des femmes pour le développement".

2- La réforme des lois pour les libertés publiques conformément aux principes d’égalité, telles que :

* Le Code de la Famille
* Le nouveau Code de la Nationalité
* Le Code du travail
* Le Code Pénal qui criminalise l’harcèlement sexuel,
* La Suppression des mesures des articles 495,496 et 497 touchant la dignité des femmes.

3. La réforme du code électoral,

4. La Reconnaissance officielle par les institutions nationales des pratiques de violence à l’égard des femmes,

5. La Mise en place de la charte nationale pour améliorer l’image des femmes dans les médias marocaines,

6. L'adoption du principe de la parité afin de permettre aux femmes d’accéder aux postes de décisions et aux postes de responsabilités,

7. La nouvelle Constitution qui inscrit, de manière explicite, dans certains de ses articles, notamment l’article 19, l’égalité hommes/femmes aux niveaux : civil, économique, social, culturel, et environnemental et dans son préambule la suprématie des conventions internationales sur les conventions nationales,

8. La réforme de l'éducation nationale, et mise en place des plans et programmes pour sa promotion,

9. L’élaboration de mécanismes institutionnels spécifiques de la question des femmes.

Les contraintes:

Mme Zine El Abidine a précisé qu'il est important de revenir sur le travail militant effectué par le mouvement féminin marocain, depuis plus de 20 ans, qui lui a permis d’attirer un grand nombre d’acteurs et d’institutions démocratiques et progressistes porteurs d’une société moderne basée sur l’ouverture et le progrès. Ces principes basés sur la parité, la justice sociale et l’égalité des chances se heurtent malheureusement à un esprit rétrograde et obscurantiste qui ne reconnaît pas les droits des femmes et leurs acquis, plus précisément avec l’arrivée des participants de cet esprit aux postes de décisions et politiques. A titre d’exemple, les sorties médiatiques officielles du chef du gouvernement actuel qui dévalorisent l’image de la femme.

Cette vision négative et réductrice, durant les 4 dernières années, a eu pour conséquence le blocage de la mise en œuvre des dispositions des textes de loi qui sont restés lettre morte même si certaines lois ont été modifiés sans jamais être appliquées, et ce, au niveau de différents secteurs à savoir:

- le secteur économique et social;

- le secteur de l’éducation et de la scolarisation,

- le secteur de la prise en charge de la santé

- le champ politique

- l’image de la femme au niveau des médias

- le code pénal.

Les défis:

Les changements politiques qui se sont opérés après l'exploitation de la religion politique dans les domaines de la gestion des affaires publiques imposent au mouvement des femmes d'adopter une stratégie visant à changer les mentalités et la culture dominante, pour être en mesure de fortifier les acquis juridiques et d'imposer des droits économiques et sociaux pour les femmes et de ne pas isoler leurs revendications du projet de la réforme sociale, et de préparer les femmes et avec eux toutes les forces démocratiques pour arrêter les nouvelles forces de changement qui tentent d'annuler tous les gains obtenus ces dernières années.

Mme Zine El Abidine a terminé son récit par dire que le rapport préparé par JossourFFM comprend plusieurs recommandations et propositions qui touchent tous les problèmes qui concernent les femmes au Maroc et que ce rapport sera envoyé à tous les participants par mailing et il sera aussi diffusé à toutes les institutions qui militent dans le domaine des droits des femmes.

La deuxième intervention dans cette conférence a été assurée par **Mme Chantal Kambiwa** et qui a porté sur "Les femmes africaines : Pour une meilleure connaissance de leurs droits.

Mme Kambiwa a précisé que le problème des femmes en Afrique est qu'elles ne connaissent pas leur loi. Les défis des ONG et de la CSW Afrique est de faire en sorte de faire connaitre aux femmes toutes leur loi.

La femme africaine doit changer de comportement et elle doit choisir ses opportunités. Les femmes africaines sont toutes très occupées par leurs taches ménagères et n'ont pas assez de temps pour avancer et se développer.

Pour terminer son intervention, Mme Kambiwa a rappelé que la démarche à suivre au niveau de l'Afrique est de pousser les femmes à changer de comportement et de choisir leurs priorités.

**Mme Ouafa Hajji** était la troisième intervenante et son intervention a porté sur la vision de l'internationale socialiste des femmes 20 ans aprés Beijing.

Mme Hajji a rappelé que pour l'agenda de 2015 l'ISF a dégagé trois priorités sur lesquelles elle va travailler à savoir:

* La dégradation de la pauvreté, en précisant que les femmes doivent avoir leur autonomie,
* L'éducation et la formation des femmes pour leur assurer une libération et une émancipation.
* L'élimination de la violence.

Les recommandations qui ont été faites par l'ISF pour Beijing + 20 sont au nombre de quatre:

1- Analyse du nouvel ordre économique international afin qu'il y ait une répartition équitable des ressources.

2. Participation des femmes à la prise de décision politique.

3. Egalité du genre dans tous les domaines.

4. Mieux vivre ensemble et comment dépasser tous mes obstacles et combattre tout genre d'extrémisme et d'intégrisme.

Mme Hajji a précisé que les femmes ont beaucoup participé dans le printemps arabe mais elles ont été marginalisées par la suite. Aujourd'hui elles subissent des répressions et leurs situations dans les pays arabes ne sont pas terribles.

L'apprentissage de la démocratie dans les pays arabe d'après Mme Hajji est trés long mais il faut faire en sorte que cette démocratie se fasse avec les femmes. Il faut débattre d'une manière globale tout ce qui est religieux dans les sociétés.

Pour finir, Mme Hajji a dit que le Maroc peut avancer dans le domaine des droits des femmes et ce grâce à la grande mobilisation de la société civile et aussi des partis politique.

 A la fin de la conférence un débat a été ouvert entre les participants et il a surtout porté sur le mouvement des Droits des femmes au Maroc, ses forces et ses réussites, sur les problèmes rencontrés par les femmes africaines et sur l'importance de la collaboration entre la société civile et les partis politiques pour atteindre les objectifs fixés**.**